



CTL du 13 janvier 2015

Déclaration liminaire

Le CTL est convoqué dans une période on ne peut plus tourmentée.

L'acte odieux perpétré contre ceux qui se trouvaient dans les locaux du journal *Charlie hebdo*, contre des fonctionnaires de police nationale et municipale, mercredi dernier et la tragique prise d'otages de l'hyper-marché cascher de porte de Vincennes nous ont plongés, comme la France entière, dans l'horreur et la révolte.

Des salariés ont été atteints parce qu'ils se trouvaient sur le chemin des tueurs, de simples citoyens exécutés pour leurs croyances religieuses, comme dans les heures les plus tragiques de notre histoire, d'autres hommes et femme tués pour avoir osé dessiner, caricaturer une idée, un dogme religieux, leur seule arme étant un feutre trempé dans beaucoup de courage. C'est difficile de voir à nouveau des hommes tomber pour leurs idées dans la France du 21^{ème} siècle.

D'avoir participé à la légitime émotion et colère spontanément exprimées par des millions de personnes, dont beaucoup de jeunes, redonne du baume au cœur.

La vigilance et le combat pour agir sans faiblir sur les causes réelles d'une telle intolérance, d'un tel aveuglement, constituent les prochaines étapes indispensables.

Les vrais dangers aujourd'hui seraient de céder la place à la montée du racisme, de la haine, de la division, des discriminations, bases sur lesquelles les assassins ont conçu leur projet fou. Ils résideraient aussi dans la tentation de l'ultra sécuritaire, privatif de libertés. Cela aurait pour conséquence de tuer une 2^{ème} fois des gens qui se battaient justement contre tout cela !

C'est pourquoi nous dénonçons ce qui a contribué à créer un climat de haine, à permettre à tous les intégrismes de se développer en récupérant les enfants perdus de la République. Le coût du chômage, de la paupérisation, il est aussi là, il est même surtout là !

La remise en cause des institutions par des hommes politiques (l'impôt avec Cahuzac et consorts, la justice avec Sarkozy et Cie), l'atteinte à la démocratie qu'a pu constituer, et ce n'est qu'un exemple parmi d'autres, la négation du vote du peuple français lors du référendum sur le Traité constitutionnel européen, tout cela concourt à fracturer la société. L'interdiction des SDF devant les centres commerciaux, les propos tenus sur les Roms, le racisme, les ghettos ; tout cela concourt à créer ce climat de suspicion et de haine et à jeter les paumés dans les bras de fanatiques.

Tout comme la gestion des conflits en Afrique et au Moyen-orient.

A votre niveau, la DGFIP, vous-même, Monsieur le Directeur, avez contribué à l'émergence d'un climat d'intolérance et de censure en faisant fermer l'accès Intranet à notre site, dont nous venons d'apprendre qu'il est à nouveau menacé...

Cette inique entrave à l'action syndicale, cet acte administratif discriminatoire,

surtout en période électorale, reste inadmissible.

L'administration s'est ridiculisée par cet acte et est passée aux yeux de nombreux agents pour une despote ; elle s'est totalement discréditée.

Cela restera dans la mémoire des militants de la DNEF et mis à votre débit.

Le tract que vous contestez n'était ni erroné, ni diffamatoire ; il ne contrevenait pas à l'obligation de discrétion professionnelle, ou alors tous les tracts le font ! Dans son dernier courrier, portant nouvelle menace de fermeture, la DG nous demande de retirer les références au régime indemnitaire ! Excusez du peu ! Si nous vous laissons faire, il deviendra interdit de révéler les revendications d'une grève, voire même d'appeler par écrit à la mobilisation !

Si nous avons décidé de ne pas céder et de jouer le pot de terre contre le pot de fer devant le Tribunal administratif, c'est pour des raisons qui dépassent notre section et son modeste site. Depuis le début, nous dénonçons une décision unilatérale sans aucun fondement, si ce n'est celui de « se faire » des militants syndicaux, de museler un syndicat, de lui interdire de relater la vérité. C'est une volonté d'ingérence de votre part dans le choix de nos sujets et dans notre manière de les traiter. Nous ne l'accepterons jamais !

Et les actes perpétrés la semaine dernière nous confirment que nous ne devons rien lâcher, car c'est au quotidien, dans la vie de chacun au jour le jour que la société se gangrène...ou ne se gangrène pas...

Vous ne pouvez pas être étonné de notre prise de position, qui ne date pas d'aujourd'hui, le dernier tract sur la question datant de mercredi 7 janvier, pendant les événements tragiques de la semaine dernière.

Malgré votre parti pris et votre manque de partialité, le résultat des élections n'apporte pas l'effondrement tant souhaité de la CGT, mais vous avez joué un rôle qui transformera les relations sociales à la DNEF.

Vous avez cherché à nous discréditer, tant en fermant notre site qu'en nous accusant d'être responsables de l'article du Canard enchaîné du 5 novembre 2014, cela n'a manifestement pas aussi bien fonctionné que vous l'auriez souhaité ; les agents ne s'y sont pas trompés et nous les en remercions.

Vous nous présentez pour le présent CTL emplois les 3 suppressions d'emplois C entérinées par le CTR de novembre dernier.

Et vous précisez qu'aucun agent ne sera obligé de muter hors de la DNEF, en raison des garanties de maintien liées aux suppressions d'emplois et des départs en retraite ou vers une autre administration.

N'attendez pas de satisfecit de la part de la CGT : toute suppression d'emploi est douloureuse.

Pour le poste de Marseille, nous vous rappelons que la garantie de maintien n'est valable que tant qu'il existe encore au moins un emploi du corps correspondant à la mission/structure détenue par l'agent ; le problème n'est donc que reporté, il n'est pas « réglé ».

A Pantin, vous avez fait le choix de ne pas supprimer les emplois vacants, mais de frapper là où des agents sont encore en poste. S'ils ne sont pas obligés de muter hors

de la DNEF, ils devront le faire au mouvement local.

Ces suppressions, quelle que soit leur localisation, remettent en cause l'être humain occupant un poste supprimé. Quel salarié ne se sentirait pas atteint dans sa conscience professionnelle lorsque son poste est carrément supprimé, du jour au lendemain ? Le 31 août, vous êtes utile, voire nécessaire, le 1^{er} septembre, vous n'êtes plus là ! Vous n'êtes pas remplacé, non, votre chaise est vide ! Il a fait pschitt !, pour reprendre une formule devenue célèbre d'un de vos prédécesseurs. Vos missions ? Eclatées, voire disparues. Du coup, votre investissement, le travail de mois et d'années est nié, tout simplement. Vous auriez pu ne pas exister, on ne s'aperçoit même pas que vous avez travaillé là.

Ces suppressions remettent également en cause l'organisation du travail au sein d'une structure et la répartition des charges. Au mieux, les tâches sont encore accomplies, mais par des agents plus gradés, donc plus payés, donc l'économie n'est pas directement sensible. Au pire, elles sont abandonnées. Dans un Service public, cela signifie diminution du service apporté à l'usager. C'est mathématique, et vrai même sans relation directe avec les contribuables. Dans tous les cas de figure, le travail des agents restants s'en ressent évidemment : s'ils en font plus, ils le font moins bien ! C'est donc une 2^{ème} attaque contre le Service public, dont les mêmes qui se sont émus pour l'attaque à la liberté de la presse et à la liberté d'expression dans l'attentat contre Charlie Hebdo vantent les mérites à longueur de colonnes et d'interview.

La présentation par l'Administration des suppressions d'emplois année après année, présentation froide et sans âme, voire sans état d'âme, est de plus en plus intolérable. Elle ne compte que chiffres, là où travaillent des êtres humains, économies abjectes faites sur le dos du service public et rationalité sur le dos des agents.

L'auto-satisfaction, qui ne convainc personne, sur le soi-disant volume des suppressions très inférieur à ceux des années précédentes est purement scandaleuse. Certes, les suppressions diminuent en nombre, mais pas en pourcentage et rien n'autorise la DG à se satisfaire de cette situation en tentant de truquer les chiffres.

Qui plus est, « l'effort » resterait « exigeant » mais « stable » ! Comment peut-on décemment écrire une telle contre-vérité ? Comment un effort qui s'incrémente chaque année depuis maintenant plus de 10 ans pourrait-il rester stable ? Il resterait stable si nous ne subissions aucune suppression d'emploi cette année puisque nous devrions continuer à absorber celles des années passées ! Mais de nouvelles suppressions d'emplois généreront toujours des chaises vides et de nouvelles tâches non faites ou mal faites ! Parler de stagnation est une manipulation des chiffres et des termes qui n'est plus acceptable.

Enfin, si « toutes les catégories d'emplois sont appelées à contribuer à l'effort de réduction », à la DNEF, ce sont encore les C dont les postes sont supprimés cette année ! Jamais les directeurs !

105 agents C travaillaient à la DNEF en 1999, 44 aujourd'hui, 41 en septembre prochain ! Pour 6 directeurs en 1999 (1 DSF, 1 directeur départemental et 4 directeurs divisionnaires), vous êtes désormais 9 aujourd'hui, alors que le nombre d'agents, toutes catégories confondues est passé de 440 à 401 sur la même période...

Le groupe de travail DUERP de décembre dernier à la DNEF a par exemple mis en évidence le rôle des agents C secrétaires de brigades pour créer du lien entre agents et, donc, limiter les risques psycho-sociaux... A cet égard, où en est notre proposition lors de ce GT de réinjecter des agents C pour lutter contre les RPS ?

Qui plus est, de nombreux agents ont perdu beaucoup dans la refonte du régime indemnitaire en termes de pouvoir d'achat, qu'il s'agisse des enquêteurs avec les IFDD, des JAPA, moins payés que leurs collègues en poste antérieurement, des vérificateurs, pour lesquels l'ACF transposition n'est toujours calculée que sur 8 ans au lieu d'un an, etc, etc..

Parmi ceux-ci, des C ont été particulièrement touchés : l'un d'eux a perdu au bas de sa feuille de paye 70€/mois !

Pour une réforme ne devant léser personne, c'est encore une belle arnaque !

Enfin, votre gestion des appels de notes cette année encore sera également mise à votre débit. Nous vous l'avons dit au moment des CAPL, nous contestions votre refus d'indiquer les réserves en début de CAPL, et plus encore avec votre gestion de ces réserves, puisque vous avez refusé d'en donner à des dossiers qui le méritaient amplement et en avez donc perdu.

Vous nous aviez à l'époque répondu que nous instrumentalisions les agents en les incitant à faire appel au niveau national ; en quelque sorte, la CGT fomentait une cabale contre vous !

Les 3 CAPN vous ont largement désavoué dans les faits (sur 6 dossiers défendus par la CGT en CAPN, 1 réduction a été obtenue pour le C, 2 réductions pour les 2 B et les appréciations littérales ont été modifiées pour 1 des 3 A).

Qui plus est, des appréciations critiques ont été prononcées à l'égard de votre gestion des CAPL dans les 3 CAPN, validant de fait notre positionnement et balayant vos accusations de « cabale ».

Si la qualité des relations sociales est sérieusement écornée en ce qui nous concerne suite à la fermeture de l'accès à notre site et à votre gestion des CAPL, les élus CGT continueront à œuvrer pour que les CAPL rétablissent l'équité et vous demandent de défendre les missions de la DNEF auprès de la DG et de respecter dorénavant la neutralité que nous sommes en droit d'attendre de votre part.

Enfin, nous vous interpellons sur l'avenir des BIR suite au protocole DNEF/SDNJ. N'y-a-t-il pas là soumission à une Administration tierce, voire détournement de procédures ?

Et qu'en est-il de la sécurité juridique des agents intervenant régulièrement en tant que sachants ?

De plus, nous craignons des problèmes d'alimentation des BIR à très court terme.

Nous vous l'avons déjà dit, si le SNDJ est évidemment un partenaire avec lequel nous devons travailler contre la fraude, le temps judiciaire et le temps fiscal ne sont pas les mêmes et les procédures, octroyées par le législateur, ne doivent pas être dévoyées.